

DG 13. Nov. 00 - 16

C H I L I - P r o f i l1. Généralités

Mince bande de terre instable, le Chili s'étire sur quelque 4'300 kms entre la Cordillère des Andes et l'Océan Pacifique, du désert torride de l'Atacama, au nord, aux terres glacées du Cap Horn, au sud. Sa superficie est de 757'000 km² (environ 18 x la Suisse) pour une population de 13 mio d'habitants, en majorité métisse et blanche, qui se concentre dans les villes du centre du pays.

Le Chili est le premier producteur mondial de cuivre. Le cuivre est d'ailleurs à l'origine du développement industriel que connut le Chili dès le début du 19e siècle. L'accumulation des problèmes sociaux qui l'ont accompagné a présidé à la naissance de partis ouvriers. C'est au Chili que s'installe, en 1938, le premier Gouvernement de Front populaire en Amérique latine et, en 1964, avec l'élection d'Eduardo Frei, fils d'immigrants suisses, le premier Gouvernement démocrate-chrétien du continent, suivi en 1970 par la brève expérience marxiste de Salvador Allende. A partir du coup d'état du 11 septembre 1973 et jusqu'au début de cette année, l'image du Chili s'est confondue avec celle du régime autoritaire du Général Pinochet, "Chef suprême de la nation" de juin 1974 jusqu'au 11 mars de cette année, date de la passation des pouvoirs présidentiels en faveur du Président démocratiquement élu, M. P. Aylwin.

Pour la première fois depuis 1970, les Chiliens se sont prononcés en 1988 sur la personne du Chef de l'Etat, non au moyen d'élections, mais par un plébiscite, prévu par la Constitution de 1980. La candidature de M. Pinochet, proposée par la Junte de Gouvernement (les commandants en chef des 3 armes et celui des Carabiniers) pour un mandat de 8 ans, a été rejetée par le peuple, le 5 octobre 1988.

Un nouveau plébiscite, sur la réforme de la Constitution de 1980, eut lieu en juillet 1989 : réclamé à la fois par l'oppo-

sition de centre-gauche et par celle de droite, il soutira au régime la réduction du mandat présidentiel à quatre ans et l'augmentation du nombre des sénateurs élus.

Les élections proprement dites eurent lieu le 14 décembre 1989 et furent emportées par le candidat de la coalition dénommée "Concertation nationale pour la démocratie", M. Patricio Aylwin, Chef du Parti démocrate-chrétien (centre-gauche).

Le Chili est une démocratie présidentielle, de type centralisé (les provinces sont gouvernées par un "intendente" nommé par le Président de la République), dotée d'un Parlement bicaméral (Congrès); ce dernier est composé par une Chambre des députés et un Sénat.

La constitution chilienne, conçue par M. Pinochet, prévoit la présence de 9 sénateurs non élus (dont M. Pinochet), qui permettent à la droite (16 sénateurs élus, contre 22 de la coalition) d'avoir la majorité à la chambre haute.

M. Aylwin a toutefois réussi, jusqu'à présent, à trouver un certain soutien auprès de la droite pour sa politique. M. Aylwin a déjà réussi à faire passer au Congrès un paquet de réformes fiscales et devrait pouvoir bientôt faire accepter des réformes dans les domaines laboral et judiciaire.

Un des problèmes principaux auxquels M. Aylwin aura à faire face est celui des relations gouvernement - armée, ceci d'autant plus que l'opinion publique réclame la vérité sur les meurtres politiques commis sous l'ère Pinochet. A ce sujet, une commission dénommée "Vérité et Réconciliation" (CVR) a été mise en place, pour enquêter sur les disparitions pendant la dictature militaire. Avant de quitter le pouvoir, le Général Pinochet, qui pourra légalement rester à la tête de l'armée pour 8 années encore, a mis en place des mesures pour assurer aux forces armées une autonomie considérable. M. Aylwin essaie patiemment de réunir au Congrès un soutien suffisant afin de démanteler ces mesures et a forcé M. Pinochet à le reconnaître publiquement comme Commandant en Chef de l'armée. Le duel en-

tre MM. Aylwin et Pinochet s'annonce comme long, M. Aylwin devant initialement faire preuve de prudence. La CVR, par exemple, ne dispose que d'un mandat limité, afin de rassurer les forces armées que le Gouvernement ne se livrera pas à une "chasse aux sorcières" à leur égard. M. Aylwin s'est fermement engagé à respecter les droits de l'homme, et entend introduire des mesures légales pour y parvenir.

Le passage à la démocratie a permis au Chili de sortir de son isolement international, et le Chili a renoué des relations diplomatiques avec le Mexique, ainsi qu'avec plusieurs pays d'Europe orientale et l'URSS. Le Gouvernement actuel s'efforce d'améliorer les relations avec les pays voisins, ainsi qu'avec le reste de l'Amérique latine, notamment en soutenant les plans d'intégration régionale.

La situation économique du Chili se présente comme bien meilleure que celle de ses voisins latino-américains. La crise mondiale de 1982 - 1983 avait frappé le Chili de plein fouet, mais en 1989, par exemple, le taux de croissance a été de 8,5%. Pour le Chili, on ne peut donc pas parler de "décennie perdue". La croissance a touché tous les secteurs de l'économie et le chômage se trouve sous contrôle (7,5 %). Le grand problème reste l'inflation, de 21,5 % en 1989, chiffre certes "dérisoire" si on le compare au reste du continent latino-américain, mais qui n'en détermine pas moins une faible incidence de la prospérité au niveau salarial. L'endettement extérieur est aussi très lourd, mais a été réduit de façon non négligeable : de 20 mia de dollars en 1985 à 17,6 mia en 1989. Ceci a permis de baisser considérablement le rapport entre le service de la dette et la valeur des exportations. Le Chili a eu une balance commerciale excédentaire de près de 2 mia de dollars en 1989.

2. Relations bilatérales

Cadre général

Nos relations avec le Chili sont bonnes, mais ont été, jusqu'à très récemment, teintées d'une certaine réserve à l'égard du régime du Général Pinochet, notamment en raison de la situation des droits de l'homme.

La Suisse bénéficie au Chili d'un "good will" non négligeable favorisé par les liens particuliers que crée l'immigration. Quelque 3'000 Suisses s'installèrent au Chili entre 1883 et 1890, et nombreux sont les Chiliens d'origine suisse qui ont occupé ou occupent actuellement des positions importantes dans la société chilienne parmi lesquels nous citerons pour mémoire le Président Eduardo Frei (1964 - 1970).

La Suisse entretient des relations diplomatiques avec le Chili depuis 1918. Représentée dès cette date à Santiago par un Consulat, puis par un Consulat général (1923), elle y ouvrit une Légation en 1944, laquelle fut élevée au rang d'Ambassade en 1957. De 1918 à 1944, le Chef de notre Mission à Buenos Aires était également accrédité auprès du Gouvernement chilien.

Le Chili pour sa part disposa à Genève, dès 1886, d'un Consulat, transformé en 1918 en Consulat général. Il ouvrit cette même année une Légation à Berne, laquelle fut élevée au rang d'Ambassade en 1953.

Relations économiques

Notre balance commerciale avec le Chili est fortement excédentaire. En 1988, nos exportations (machines et appareils, produits chimiques, montres) se sont élevées à 100,7 mio frs contre 11,1 mio d'importations (minerai, laine). Des négociations pour la conclusion d'un APPI ont été engagées en septembre 1987.

Swissair a repris son vol hebdomadaire à destination de

Santiago, suspendu le 1er avril 1987 pour des raisons économiques; le trajet Buenos Aires - Santiago est toutefois desservi par un appareil Ladeco pour le moment.

Coopération au développement et aide humanitaire

L'accord-cadre de coopération scientifique et technique du 5.12.68, d'une durée de cinq ans et renouvelable d'année en année, n'a pas été reconduit depuis 1973. Notre aide au développement se réduit actuellement à quelques petites actions d'ambassade, tel le don d'une camionnette à la communauté Mapuche dans le sud du Chili pour le transport de produits agricoles (1986).

Dans le domaine de l'aide humanitaire, une aide alimentaire de l'ordre d'un million de francs par an est de même distribuée au titre de petites actions des organisations suisses non gouvernementales et du CICR. Le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe est en outre intervenu à la suite du tremblement de terre de mars 1985. Il a notamment contribué à l'installation provisoire des sans-abri et à la reconstruction d'écoles dans les régions rurales au sud de Santiago pour un montant d'un million de francs environ.

La Suisse finance en outre un programme d'aide pour le retour volontaire de 200 Chiliens, programme expérimental récemment mis sur pied à sa demande par le CIM (Comité intergouvernemental pour les migrations). Portant sur un montant de quelque deux millions de francs assumé par la DDA et le Délégué aux réfugiés, il s'adresse aux ressortissants chiliens, ex-requérants d'asile en Suisse, souhaitant rentrer au Chili et nécessitant une assistance pour leur retour et leur réintégration dans leur pays.

Le Chili bénéficie depuis 1961 des offres de bourses universitaires de la Confédération. Durant l'année académique 1986-1987 trois étudiants chiliens ont ainsi pu poursuivre leurs études en Suisse.

Colonie suisse

Les premiers immigrants suisses arrivèrent au Chili dès le début du 19^{ème} siècle. La colonie suisse au Chili compte actuellement 2'296 personnes (dont 1918 double-nationaux), actives dans la plupart des secteurs de l'économie et établies en majorité à Santiago et dans ses environs.

La plus ancienne école suisse d'Amérique Latine a été fondée à Santiago en 1939 et accueille aujourd'hui quelque 400 élèves, ressortissants chiliens pour moitié.

Colonie chilienne en Suisse

En 1989, 4'400 ressortissants chiliens étaient établis en Suisse, parmi lesquels de nombreux réfugiés et requérants d'asile arrivés dans notre pays par vagues successives depuis le coup d'Etat de 1973.

Relations culturelles

Le Chili est avec l'Argentine l'un des pays d'Amérique latine qui se prêtent le mieux aux échanges culturels. La présence culturelle de la Suisse y demeure cependant modeste pour des raisons essentiellement économiques, mais aussi politiques, certains de nos artistes manifestant quelque réticence à l'égard du pays du Général Pinochet. En 1986, signalons les tournées des chefs d'orchestre Jacques Bodmer et Jean Meylan.

Le Chili bénéficie depuis 1961 des offres de bourses universitaires de la Confédération. Durant l'année académique 1986 - 1987 trois étudiants chiliens ont ainsi pu poursuivre leurs études en Suisse.

3. Visites bilatérales

En Suisse :

- Ministre des finances de Castro (1977)
- Ministre de l'agriculture J. Prado (18.11.1987)

Au Chili :

- Délégué aux accords commerciaux Ph. Lévy (1981)
- Mission APPI (septembre 1987)
- Secrétaire d'Etat K. Jacobi (1990), pour la passation des pouvoirs présidentiels
- Conseiller fédéral Stich, août 1990

4. Accords bilatéraux

- Traité de commerce du 31 octobre 1897
- Accord commercial complémentaire du 17 juin 1955 (clause de la nation la plus favorisée)
- Accord relatif aux services aériens du 5 octobre 1960
- Echange de lettres concernant les crédits accordés par un consortium de banques suisses au Chili en vue du redressement de son économie du 24 novembre 1961
- Accord-cadre de coopération scientifique et technique du 5 décembre 1968 (non renouvelé depuis 1973)
- Traité de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage du 14 janvier 1970
- Accords de consolidation des dettes chiliennes du 28 septembre 1972, 7 janvier 1975 et 11 février 1976.